



Pièces nécessaires pour un divorce amiable sans juge

Conseils pratiques publié le 10/05/2020, vu 939 fois, Auteur : [Avocat nice](#)

Au bénéfice du divorce à l'amiable sans juge et de votre avocat, il sera plus rapide et moins coûteux. Il s'agit d'une alternative simple et efficace pour les époux. Voici la liste des pièces nécessaires pour un divorce amiable :

Pour un divorce par consentement mutuel, voici les pièces à préparer avant rendez vous avec l'avocat :

- Carte d'identité de Madame
- Carte d'identité de Monsieur
- Copie du Livret de Famille
- Copie intégrale datant de moins de 3 mois des actes suivants :
 - * acte de mariage
 - * acte de naissance de Madame
 - * acte de naissance de Monsieur
 - * acte de naissance enfants
- Déclaration sur l'honneur Monsieur
- Déclaration sur l'honneur Madame
- Justificatif des formulaires audition l'enfant,
- Avis d'imposition
- Justificatif de revenu
- Justificatif de domicile
- justificatif de CAF
- justificatif charges
- Carte vitale
- Acte notarié

